N° 168 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Samedi 17 Juin 1905

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Varte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . 7 c. 0 la ligne
RÉCLAMES. . 7 c. 0 la ligne
FAITS DIVERS. 7 c. 0 la ligne
LOCALES . . 1 fr. la ligne

Les manuscrits seront reçus à la librairie du journal, à Paris, dans une librairie, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

L'EVANGILE

J'ai dit dans mon dernier article que le solidarisme social, dont la loi que discute en ce moment le Sénat sera une des manifestations les plus heureuses, était à mes yeux une religion supérieure. Cela m'a valu, de la part d'un lecteur catholique, une assez longue lettre, d'ailleurs fort courtoise, où se trouvent rééditées les théories exposées récemment à Lille par M. Marc Sangnier.

Il est possible que certains esprits s'attardent, de bonne foi, à la conception d'une démocratie chrétienne, mais il suffit de en rappeler les attaques passionnées de la *Dépêche* contre le langage des orateurs du Sillon pour mesurer la puérilité de cette tentative sans lendemain, qui ne produit dans un monde indifférent devant les religions, pas disposé au mysticisme et plaçant de plus en plus ses seuls biens sur la terre.

Regardons la vérité en face, et, de la même, sans les injurier, repoussons les chimères. Le christianisme a fait banqueroute. Il n'a donné au monde que des espérances d'une heure, et les maux de l'humanité n'ont pas cessé de grandir, n'ayant d'autre remède que la promesse d'un bonheur futur, illusion qui berça des générations et des générations, tout au les courbant sous l'avilissement du servage.

Nous, républicains, sans cesser de nous appuyer sur le droit, convaincus, ainsi que je l'ai dit souvent et comme je ne me lasserai jamais de la répéter, que la République tient dans ses mains le germe de toutes les progrès, les prémices de toutes les conquêtes définitives, nous ne voulons pas que les créatures qui nous entourent demeurent le jouet des nuées mirages. Laissant à d'autres la croyance à des félicités éternelles, nous entendons créer le paradis ici-bas, et donner à nos semblables, à nos frères, toute la somme de bonheur qu'il est possible de réaliser en ce monde.

Nous sommes en possession de choses palpables, matériellement, immédiates, qui ne sauraient nous échapper. C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il convienne d'abandonner la proie pour l'ombre, et de se résigner lâchement à la souffrance, pour conquérir des biens imaginaires, promis à la crédulité des simples et des ignorants.

Nous demandons aux hommes d'avoir foi en eux-mêmes, de repousser toutes les servilités plus ou moins dorées qui leur sont offertes, et de ne posséder à l'avenir qu'un dogme, qu'une croyance, qu'une foi, le dogme de la toute puissance de la raison, la croyance en une société meilleure, la foi dans le progrès, car ces trois choses constituent l'unique religion que pouvent ouvrir des êtres conscients, incapables de laisser asservir leur pensée.

Il faut prêcher sans relâche l'Evangile humain, l'Evangile social, qui renferme les indestructibles vérités qui seront, dans un avenir prochain, les seules règles auxquelles obéiront les foules.

A mesure que le temps passe, nous apercevons plus clairement ces vérités, nous les comprenons mieux, nous les respectons davantage, et peu à peu elles placent en nos âmes la lumière et y font naître les nobles enthousiasmes avec lesquels nulle tâche ne semble trop rude, nul sentier ne paraît trop difficile.

Et c'est pourquoi les calomnies des fourbes, les clameurs des sots, les fureurs cléricales laissent aujourd'hui les démocrates paisibles et calmes. Nous allons vers notre but d'un même pas égal et ferme. Les chiens aboient, la caravane passe.

L'Evangile que nous enseignons dit que les hommes réunis en société doivent avoir tous une équitable part de bonheurs et de joies ; il dit que les associations humaines sont mauvaises, quand la misère y règne toujours pour les uns, qui manquent de tout, alors que les autres sont dans l'abondance et la prospérité.

Il dit que nous nous devons pas laisser passer un jour sans étudier les moyens de réparer les iniquités dont nous sommes enveloppés, sans essuyer des larmes, sans rendre la vie plus heureuse, moins cruelle aux déshérités qui fourmillent autour de nous ; il dit que nous devons instruire nos frères, les moraliser, les guider vers des horizons de justice, et surtout les aimer avec d'autant plus de force qu'ils sont plus malheureux et plus désespérés.

Nous comprenons bien, d'ailleurs, que nous ne pouvons pas nous en tenir à l'énoncé sentimental de ces hautes vérités. Aussi ne nous bornons-nous pas à demander aux individus de reconnaître avec nous que l'ensemble de nos institutions a besoin d'être retouché, amélioré, car, tel qu'il existe, tel qu'il nous a été légué par les régimes passés, il ne saurait s'adapter à nos conceptions humanitaires, à nos pensées d'affranchissement et de libération.

Il ne faut pas que nous nous contentions d'attirer à nous ceux que nous rencontrons et qui nous prêtent une oreille complaisante. Il faut encore travailler à mettre les lois, les mœurs, d'accord avec ces principes sociaux dont la force et la puissance s'imposeront à l'humanité, malgré les habiles perfidies du cléricalisme, malgré le filet noir que la Congrégation avait réussi à jeter sur la page tout entier, grâce à la triste complaisance, à la coupable complicité de ces faux républicains qui, sous prétexts d'apaisement, se joignent aujourd'hui aux réactionnaires, pour défendre les prétentions ultramontaines, comme ils défendaient hier, contre Waldeck-Rousseau, les congrégations de combat.

Il faut que la République soit démocratique et sociale, puisque les politiciens qui en vécurent pendant et longtemps n'ont ni eu ni voulu que son nom seul fut le programme de tous les progrès, de toutes les conquêtes libératrices.

Il faut qu'elle fasse entrer dans ses lois les principes de l'Evangile humain, les dogmes de cette nouvelle et définitive religion, qui subsistera éternellement, parce qu'elle ne prend pas son point d'appui sur des chimères nuageuses, placées dans un firmament vide, mais parce qu'elle ne se base que sur les réalités terrestres, sur les choses d'ici-bas, sur la logique, sur la bonne sens, sur la succession naturelle et nécessaire des faits.

C'est à l'établissement de cette République d'harmonie et de vérité que nous travaillons, et, quand nous l'aurons fondée, personne ne sourira plus devant la devise qui se lit au fronton de nos édifices publics. La liberté, l'égalité, la fraternité ne seront plus de simples expressions, mais des vérités quotidiennes. L'exploitation sous mesure de l'homme par l'homme aura pris fin, les soirs de vie seront sans tristesse, il y aura du lait pour toutes les jeunes lèvres, et les machines, devenues des outils d'émancipation et de repos, seront alors bénies autant qu'elles sont à présent détestées.

Voilà notre foi, voilà notre espoir, voilà notre Evangile. C'est celui de tous les vrais républicains. Annonçons-le tous les jours, parlons-en avec amour, lutions pour son triomphe, et nous verrons grandir des générations qui ne comprendront pas comment les hommes ont pu tant différer, avant d'établir parmi eux le règne de la justice, qui est aussi celui de la liberté.

HENRY JAGOT.

La Politique

Les informations les plus contradictoires et les plus tendancieuses se croisent et se multiplient au sujet du conflit marocain.

Les journaux réactionnaires et nationalistes, alliés avec une regrettable complaisance par certains organes du parti progressiste, ne manquent pas de profiter des circonstances pour essayer de troubler l'opinion.

Est-il patriotique, est-il français, de chercher à provoquer la panique dans les esprits, et aussi de pousser à la guerre, non dans l'espoir de réparer le passé, mais parce qu'au milieu du désordre causé par une parelle catastrophe il y aurait peut-être moyen d'obtenir des revanches politiques.

Ce sont là de détestables calculs, que tous les bons citoyens doivent énergiquement flétrir. Nous ne voudrions pas voir notre pays reculer devant une menace étrangère, mais nous ne comprenons pas qu'on veuille absolument le lancer dans une aventure, alors que rien encore ne tait de la guerre une question de dignité et d'indépendance.

La République se doit à elle-même de penser avant tout au rôle social qui lui incombe, et qu'elle ne saurait oublier parce qu'il a plu à un de ses ministres d'orienter sa politique extérieure sans prendre suffisamment soucis de certaines considérations.

Il n'est pas possible que l'Allemagne désire un conflit armé. Cela n'est pas possible, parce qu'elle n'ignore pas qu'au contraire des affirmations antifrançaises des nationalistes, nous possédons une autre force qu'en 1870, et qu'il faut compter avec la chance des batailles.

Cela n'est pas possible non plus, parce que notre voisinage est pacifique, et que l'empereur Guillaume sait bien qu'une revanche heureuse, toujours admissible, de nos revers d'antan, pourrait avoir pour effet de détruire l'unité allemande soumise à l'autoritarisme prussien. — *H. J.*

Échos et Nouvelles

Téléphone américain

On signale un usage vraiment pratique du téléphone.

C'est en Amérique, dans la petite ville de Belle-Plaine. On y compte 500 abonnés. Ceux-ci ont pris l'habitude de demander au serveur central de leur réveiller le mémoire de temps à autre. Ils disent, par exemple :

— Je désire être réveillé à six heures, demain.

Et le central réveille l'abonné à six heures. Il rend une foule de services du même genre aux abonnés qui en font ménagent pas les remerciements.

Ce n'est pas chez nous, évidemment que pareil usage s'établira jamais.

Le Record du Vol

Se faire voler deux fois dans le même jour, n'est presque un record, n'est-ce pas vrai ?

Ce record, et record il y a, appartient à un mécanicien retraité, qui vint l'autre jour à Paris, se fit dépouiller par des rôdeurs, et alla demander quelque argent à un de ses parents.

Il devait s'attendre qu'il ne laisser aborder par des individus qui lui prirent tout son numéraire.

Le mécanicien malheureux a immédiatement repris le train. Il doit avoir une nouvelle opinion de Paris.

Petit Jeu Russe

On s'amuse beaucoup à Saint-Pétersbourg. Un jeu y fait fureur en ce moment : le jeu des devinettes. Vous le connaissez. C'est un jeu charmant et qui fait passer le temps assez agréablement.

Un de nos amis, qui revient des bords de la Neva, nous raconte avoir entendu, le-bas, en haut, à une de ces réunions.

— Voyons, Sinaïl la maîtresse de maison, tu qui est une pauvre ma Sire ce qu'il est resté du grand duc Serge après l'explosion ?

— Une main dans le salon de la Croix-Rouge ! ât quelqu'un

Et tout le monde de s'esclaffer.

Frais d'arbitrage

On a distribué aux députés un cahier de crédits supplémentaires.

Rassurons-nous, le somme réclamée n'est pas considérable, 84,000 francs. Elle est destinée à couvrir les frais de trois commissions d'arbitrage : Affaire de Hull, différend franco-vénézuélien, affaire des baux perpétuels au Japon.

Pas même 100 000 francs pour trois litiges ! Les hommes sont vraiment fous de continuer à faire la guerre !

Mot du jour.

Monsieur, madame et bébé. On est à table et on a trop envoir pourquoi, on parle coqs, etc.

— Qu'est-ce que ces volatiles peuvent bien se dire en plaisir en chanter entre eux ? demande madame à son mari.

Bébé — cinq ans — sans lever le nez de son assiette :

— Mais, maman, ils chantent : « Vieux, Poupoule... »

CONTES CHINOIS

UN NID D'AMOUR

Un prêtre, dont on ignorait le nom et l'origine, sollicitait souvent une audience du prince Lou, frère du dernier empereur de la dynastie des Ming. Empêché par l'entourage d'arriver jusqu'au prince, il attendait un jour la sortie d'un des chambellans, pour lui adresser sa demande. Ce dignitaire, trouvant le solliciteur misérablement vêtu, le repousse d'abord, mais consentit à l'introduire dans le jardin, pour qu'il pût y satisfaire son désir de contempler les belles vues et les autres merveilles du parc.

Le prêtre monta au sommet d'une tour, où l'avait précédé déjà le chambellan et poussa son interlocuteur dans le vide. Le malheureux coolisan resta suspendu à un fil d'écorce tressé du attaché par un bout à sa ceinture et par l'autre à une saillie de la tour. A ses cris, les serviteurs accoururent pour lui porter secours ; mais le fil était si fin, qu'ils n'osèrent tirer, de peur de le casser : il fallut que le prince arrivât et ordonnât de mettre des matelas par terre pour y recevoir son favori dans sa chute : on coupa le fil et le chambellan s'aperçut alors qu'il n'était séparé de la terre que par une distance de deux centimètres.

Pendant ce temps, le prêtre avait disparu. Le prince, très intrigué de tout ce merveilleux, exprima le désir de voir le magicien. On fuit par le découvrir chez un bachelier, appelé Chau ; on le présenta au prince, qui le reçut fort bien et lui demanda de lui montrer quelques-unes de ses actions miraculeuses.

Par modestie, le prêtre dit d'abord n'avoir pas de pouvoirs très étendus ; mais en reconnaissance du bon accueil à lui fait par un hôte auguste, il consentit à présenter un orchestre de déesses, pour fêtéter le prince et lui souhaiter longue vie.

Il sortit alors de sa manche une jolie femme, puis une autre, plusieurs encore, leur donnant toujours des noms d'anges connus dans les légendes chinoises, et disant qu'elles étaient venues, pour lui fournir une représentation de ce qu'était la musique du paradis. La dernière de ces femmes offrit mêmes au prince un vêtement tissé, selon elle, par les anges, et sans couture.

Après cette exhibition, Son Altesse reconnut que tous ces anges n'était que les musiciennes attachées à son service ; mais l'air qu'elles venaient de jouer lui était jusqu'alors inconnu.

De plus en plus étonné, le prince désira garder le prêtre dans son palais ; ce dernier déclara considérer le château comme une cage, à laquelle il préférait le maison du bachelier. Il déclina donc la proposition, mais consentit toutefois à venir de temps en temps au palais et, quelquefois même, à y passer la nuit.

Le bachelier Chau était amoureux d'une musicienne, à laquelle il avait juré de l'épouser et qui, grâce à son talent peu commun, était engagée depuis plusieurs années dans le troupe du prince Lou. Il pensait souvent à elle, avec pouvoir la revoir, le règlement du palais interdisant aux musiciennes tout communication avec le dehors ; quand il apprit les relations du prêtre avec le prince, il lui demanda s'il avait vu sa bien-aimée.

Le bachelier fit le portrait de la jeune fille ; son ami se souvint de l'avoir aperçue. Mais il était trop homme de religion pour pouvoir se charger d'un message.

Chau insista beaucoup, les larmes aux yeux ; le magicien fut touché, à la fin, par l'explosion d'un douleur aussi sincère.

— Entrez dans ici, dit-il, en lui montrant sa manche, puisque vous désirez absolument la revoir.

Chau entra dans la manche, qu'il trouva grande comme une maison ; rien n'y manquait, d'ailleurs, au point de vue de la lumière, de l'aérage, enfin du mobilier, qui se trouva très complet et d'un confortable admirablement compris.

Le prêtre alla au palais comme d'habitude, pour jouer aux échecs avec le prince lorsqu'il aperçut la femme indiquée, il fit, de sa main un geste circulaire et elle se trouva à l'instant dans sa manche, sans que ses compagnes s'aperçussent de sa disparition.

Notre bachelier, assis tranquillement au fond de la manche, vit tout d'un coup une femme descendre par le toit de la maison et tomber dans ses bras. C'était elle !

Je n'essayerai pas de décrire l'étonnement, la joie, les baisers sans fin, les étreintes passionnées des deux amants, qui se revoyaient pour la première fois, après une si longue séparation.

Tout à coup, cinq personnes au chapeau à cornes et à l'habit rose entrèrent et saisirent la femme, qui n'opposa aucune résistance.

De retour à la maison, le prêtre fit sortir le bachelier qui lui raconta alors l'aventure, tout en dissimulant quelques circonstances principales, mais par trop intimes.

Chau fit encore trois voyages, grâce au moyen de transport gratuit dont disposait son ami. A sa troisième visite, la musicienne lui annonça, avec un mélange de joie et de tristesse, ses espérances de maternité ; elle ajouta que, pour dissimuler cet état, elle se serrait la taille autant que possible, dans une ceinture de soie.

Lorsque Chau voulut exposer ce cas délicat à son ami, le prêtre, avant que le bachelier eût ouvert la bouche, connaissait déjà l'objet de sa prière. Il lui dit de ne pas avoir de souci ; l'événement au question étant simplement une cause de continuation du culte de la famille, il l'aiderait de tous ses efforts.

Quelques mois après, le magicien entra chez son hôte, le courire aux lèvres, et lui dit qu'il lui apportait un fils ; qu'il fait bien vite préparer un berceau pour le recevoir. En effet, il lui présenta un enfant tout endormi.

Il ajouta que, le sang ayant souillé son habit, il était obligé de le quitter, malgré sa prédilection pour ce vêtement, qu'il portait depuis vingt ans. Il recommanda à Chau de garder soigneusement cette robe, dont le plus petit morceau, réduit en cendres, opérerait les accouchements les plus difficiles.

L'excellent faiseur de miracles mourut peu de temps après.

Le remède, que Chau employe souvent, est une efficacité immense. Les visiteurs affluèrent chez lui, désirant tous porter à leurs femmes le morceau fourni par la robe merveilleuse.

Une des femmes du prince Lou vint justement à avoir un accouchement des plus laborieux. Depuis trois jours, elle souffrait le martyre ; enfin, sur le conseil de son entourage, le prince envoya chercher le bachelier et le supplia de guérir sa chère malade.

Chau se rendit chez Son Altesse et obtint une délivrance immédiate. Le prince Lou voulut récompenser son médecin par de l'argent et des cadeaux. Chau refusa tout et demanda seulement qu'on lui donnât la musicienne qu'il aimait.

— Elle est entrée chez moi à l'âge de dix-huit ans, dit le prince ; et maintenant elle en a trente-deux ; je vous donnerais plutôt une jeune et jolie femme, à sa place.

Et il appela toutes les musiciennes du cour pour que Chau fît son choix ; ce dernier ne trouva personne à son gré et persista dans sa demande primitive. Le prince lui donna la femme, avec l'argent et les cadeaux qu'il lui avait destinés d'abord.

Chau était aimé et riche ; le mariage eut lieu, dès qu'on eut rempli les formalités nécessaires : on y remarqua beaucoup le gentillesse du fils des mariés, charmant jeune garçon, alors âgé de onze ans et qui portait le nom de Siou-Seng ou « Né dans la manche ».

TCHENG-KI-TONG.

AU JOUR LE JOUR

Parlons clairement

Un autour, qui ne manquait pas de jugement, a dit un jour que rien ne valait l'autorité pour provoquer l'ennui — et je suis tout à fait de son avis.

C'est pourquoi vous me voyez désolé de ce qui m'arrive.

Imagines-vous que ce matin, en ouvrant mon journal, je suis tombé — sans me blesser — sur un article concernant ces musiciens de la médecine, et, comme il m'a semblé que je devais vous en parler, je me suis dit que ce sujet revenait souvent sous ma plume, modeste mais indépendante.

Pourtant, la chose en vaut la peine, et ne manque même pas d'une certaine gaîté, encore qu'elle soit de nature à nuire un peu au prestige de la Faculté.

Vous souvient-il de la campagne entreprise contre l'abominable charabia qui se nomme le langage judiciaire, et qui est tout ce qu'on veut, excepté un langage ?

On espère parvenir à obtenir que les besoins français s'exprime autrement qu'en iroquois, — et voici qu'une entreprise de même genre est entamée par le *Journal de médecine interne*, afin que les médecins parlent et écrivent comme tout le monde.

En d'autres termes, on cherche à leur enlever le bonnet pointu moral qu'ils conservaient jalousement pour en imposer au vulgaire.

Vous comprenez qu'on ne peut pas s'empêcher d'admirer un monsieur qui vous dit d'un ton grave, en agitant poétiquement la tête : « Oui ! la cessation de l'hyperthermie détermine une euphorie remarquable. »

Or, en mots simples, ça veut dire, ni plus, ni moins : « La chute de la fièvre amène le bien-être ! » Ce que c'est doux comme, mon Dieu !

Sans doute ! Mais, au moins, chacun sait à quoi s'en tenir ! Et le malade n'est pas plus en danger qu'auparavant.

Cette dernière considération ayant sa valeur, on peut espérer que la médecine française représentée par des hommes qui, en dehors de leur dangereuse profession, sont généralement charmants, renoncera à des usages baroques grâce auxquels on n'a jamais soulagé un homme de la colique.

RAOUL TABOUSSE.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 16 juin.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Rouvier a fait connaître à ses collègues qu'il avait pris la détermination de conserver à titre définitif le portefeuille des affaires étrangères. Il a soumis au conseil les noms des différents hommes politiques parmi lesquels il serait possible de choisir le nouveau titulaire du portefeuille des finances. Mais aucune résolution ferme n'a été arrêtée et le choix définitif a été laissé à M. Rouvier, qui le fera d'ailleurs à bref délai.

Le Conseil a autorisé les ministres de l'instruction publique, de la marine et des colonies à déposer un projet de loi ayant pour objet d'accorder des décorations à des explorateurs, ainsi qu'à des membres de missions scientifiques.

Ce projet vise notamment les membres de la mission Jean Charcot.

M. Raoul, ministre de l'agriculture, a annoncé au Conseil qu'en raison d'engagements déjà anciens il devait présider, dimanche prochain, à Gvignon, la fête du centenaire de l'école. Il a ajouté qu'il se rendrait le même jour à Rouen pour visiter le concours national agricole.

Le Garde des Sceaux a soumis à la signature du Président de la République un mouvement judiciaire important :

M. Gillet, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Chavrier, décédé.

M. Dayras, conseiller à la Cour, est nommé président de chambre.

M. Brégeault, substitut du procureur général, est nommé conseiller à la Cour.

M. Lourdes, procureur de la République à Versailles, est nommé substitut du procureur général à Paris.

M. Favre de Barral, président de Chambre à la cour d'Alger, est nommé procureur de la République à Versailles.

M. Berger, avocat général à Angers, est nommé président de Chambre à la cour d'Alger.

M. Laudry, substitut du procureur général à la Cour de Bourges, est nommé avocat général à Angers.

Enfin, M. Dufour, procureur de la République à Villeneuve-sur-Lot, est nommé substitut du procureur général à Bourges.

A l'issue du Conseil des ministres, M. Rouvier a reçu M. Motono, ministre du Japon.

M. Merlou aux Finances

Paris, 16 juin.

Quoiqu'aucune décision définitive ne soit encore prise, on peut considérer comme à peu près certaine, la nomination au Ministère des Finances de M. Merlou, sous-secrétaire d'Etat à ce Ministère.

L'ASSASSINAT DE M. DELYANNIS

Athènes, 16 juin.

M. Delyannis est mort absolument pauvre, sans laisser aucune aspèce de fortune.

La Chambre sera sans doute appelée à voter une pension au trésor de ses deux nièces qui vivaient avec lui.

La justice a arrêté un nommé Mitsese, l'un des tenanciers d'une maison de jeu qui était recherché.

On dit qu'il a dénoncé ses complices et la justice recherche deux autres tenanciers de maisons de jeu qui ont disparu et qu'elle suppose être les instigateurs de l'assassinat.

LA QUESTION MAROCAINE

L'Allemagne, l'Europe et la conférence

Berlin, 16 juin.

Le *Berliner Tageblatt* prévoit que M. Rouvier accepera la proposition de la conférence mais après entente préalable avec l'Allemagne, qui est les points à discuter. Le journal socialiste *Vorwaerts*, qui jusqu'à présent n'avait rien dit sur le Maroc, estime que le refus de l'Angleterre fait échouer la conférence et croit que l'Angleterre a répondu négativement, sur le désir de la France, pour éviter à celle-ci l'embarras de et prononcer. Il ne reste plus maintenant pour la France et l'Allemagne que la voie du règlement direct. La *Tagliche Rundschau*, par contre, cite comme nouveaux échecs de la France au Maroc le départ du représentant des banques et les projets de l'Américain Langerman.

Le *Lokal-Anzeiger* de Berlin publie la note suivante d'allure officieuse qui mérite l'attention.

On ignore ici, à Berlin, les résultats de l'entrevue de M. Rouvier avec le prince Radolin. Il est à présumer que l'ambassadeur allemand a présenté une conférence internationale comme le meilleur moyen pour enamettre à une revision les Sociétaires de la conférence de Madrid. Si les puissances signataires refusent de participer à cette conférence, les puissances intéressées au Maroc auraient désormais les mains libres. Chacune d'elles peut, suivant son bon plaisir, signer un traité avec le souverain du pays ainsi en préconisant le moins du monde des autres puissances. Cette thèse concurrence, car on peut l'opiner aussi, est pour l'Allemagne, la solution la plus avantageuse de toutes, car l'Etat le plus fort sera celui représenté par le diplomate le plus habile qui est à surpriser le plus de concessions au Maroc, et il le sera d'autant plus qu'il sera dans son bon droit ; mais on a dit que cette action de forces antagonistes, désormais, ne peut se concevoir que d'une façon pacifique.

Un des très rares journaux allemands qui admettent dans une certaine mesure le point de vue français en l'affaire marocaine est le *Hamburger Nachrichten*. Ce journal reconnaît que si les assassinats et les brigandages, comme on peut le craindre, augmentent au Maroc, ce sera encore la France qui pourra le plus efficacement sauvegarder ses ressortissants et les intérêts de la civilisation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 16 Juin

Séance du matin

LA FRAUDE SUR LES VINS

La Chambre a continué ce matin, à 9 d. sous la présidence de M. Paul Doumer, la discussion des propositions ayant pour but de réprimer les fraudes sur les vins, notamment le sucrage.

Elle avait hier repoussé l'article 1er du projet de la commission qui, pour obviier au sucrage, proposait une surtaxe sur le sucre destiné aux vins : la coalition des intérêts du Nord sucrier, des départements du Centre et de l'Est qui se créent les vins avait triomphé des intérêts du Midi.

La Commission, par les articles 2 et 3 de son projet, proposait de « enlever le sucre, c'est-à-dire de surveiller au moins l'emploi qui en est fait de rechercher s'il est employé simplement, honnêtement comme sucre à humiliat à, ou s'il sert en grand à renforcer le vin.

Avant d'en aborder l'examen, le Chambre a adopté un amendement qui est devenu l'article 1er de la loi et qui limite l'emploi du sucre pour le vin à la période des vendanges, cette période étant fixée par arrêté préfectoral.

Comment enlever le sucre ?

L'article 2 obligé d'abord à son déclaration :

« Toute personne qui, en même temps que des vins destinés à la vente, des vendanges, mêlée, lies ou marcs de raisins, désire avoir en sa possession une quantité de sucre supérieure à 20 kilos, est tenue d'en faire préalablement la déclaration et de fournir des justifications d'emploi. »

Le Chambre, qui avait refusé de surtaxer le sucre, accepte de le enlever. L'article est adopté. Mais elle n'a pu, deux autre séance, aller plus loin et accepter l'article 3, qui a donné lieu à une vive discussion entre représentants du Nord et du Midi. Aussi bien, cet article 3 est-il plus serré, plus sévère que l'article 2 ; le Nord redoute qu'il n'entrave la production sucrière.

Voici le texte de cet article :

« Tout envoi de sucres ou glucoses soit par quantités de 50 kilogrammes au moins, à une personne n'ayant pas le commerce ou n'exerçant pas une industrie qui en comporte l'emploi, sera accompagné d'un acquit-à-caution qui sera remis à le régie par le destinataire dans les quarante-huit heures suivant l'expiration du délai de transport.

« Tout détenteur d'une quantité de sucre ou de glucose supérieure à 200 kilogrammes, et dont le commerce ou l'industrie n'implique pas la possession de sucre ou de glucose, est tenu d'en faire une déclaration à la régie et de se soumettre aux visites des employés des contributions indirectes. »

M. Noël, député d'un département betteravier, de l'Oise, est venu combattre cet article ; il ajoutait à cette qualité son autorité de président de la commission des douanes.

La Midi se plaint, a-t-il dit, de la mévente de ses vins ; il ne veut pas l'attribuer à la surproduction, à d'autres causes encore ; il n'a pressé en sucre, et trop vite l'augmentation brusque de la consommation du sucre, il en tire cette conclusion en très simplista en très perfide : c'est y a plus de sucre consommé c'est qu'une grande partie de ce sucre est consommé — se dit-il pas 100 au 200,000 tonnes ? — va en sucrage des vins.

En réalité, le Midi ne voit que la surface des choses en tire adroitement parti d'une situation nouvelle, de ce que l'on pourrait presque appeler une situation de place.

Sans doute, il y a eu, depuis deux ans, brusque ascension de la consommation du sucre, mais à quoi donc est-elle due ? A l'abaissement de la taxe sur le sucre ; par cet abaissement, le sucre est tombé de 80 francs à 75 ou 70 francs : du coup, le voilà répandu sur les tables d'humbles ménages qui jadis n'en consommaient guère, se boivent à sucer de la mélasse ; enfin, et ceci qu'on dévoile, le récolte de fruits fut d'une exceptionnelle abondance et que l'on fit, grâce à cette corrélation, beaucoup de confitures ; que le cidre fut rare en 1903, et que les populations du Nord durent recourir, comme elles le font toujours au pétrel cas, à des boissons sucrées ?

C'est cette cause générale et ces sont ces deux causes particulières qui motivent, justifient et expliquent l'augmentation de la consommation sucrière. Et ce qui le prouve, c'est qu'en Allemagne, qui n'a guère que ses vins du Rhin et qui ne les sucre pas, ni Autriche, qui n'a que quelques crus célèbres et ne les sucre pas, ni Belgique, la consommation du sucre a augmenté de 41 0/0, de 23 0/0, de 43 0/0. Pourquoi ? Parce que le sucre le droit d'essuie sur le sucre a été abaissé.

Que le Midi profite de cet accroissement de la consommation sucrière, du 8 le baisse du prix du sucre, pour faire croire qu'il est 88 en sucrage, pour crier haro sur le sucrage, pour faire surtaxer le sucre, c'est au Nord à s'opposer à cette étrange déformation d'un phénomène économique de toute évidence ; l'abaissement du prix d'une denrée augmente la consommation de celle-ci.

MM. Servant, Lanjon soit combattu cette thèse, en nom des régions du Midi ; M. Lemire Martin, commissaire du gouvernement, a montré, par des statistiques, que consommation du sucre et prix du sucre ne correspondaient mathématiquement.

M. Lamoine, rapporteur, a insisté pour le vote de l'article 3. Mais M. Klotz ayant demandé le parole pour le combattre, la suite de la discussion a été renvoyée à mardi matin.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside. On commence à 2 h. 40

LES ZONES FRANCHES

On reprend la discussion des interpellations de MM. David et Bertet concernant les zones franches de la Savoie et du pays de Gex.

M. Debussy a la parole.

La Chambre me pardonnera, dit-il, de parler d'abord d'une question personnelle.

Quand le commission m'a chargé de faire le rapport sur la question des zones franches, M. Bertet m'a cédé son secrétaire, M. Deschanel, qui a assisté aux travaux. Mais M. Deschanel